

COMMUNE DE VILLAROGER
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente juillet deux mille vingt-quatre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain EMPRIN, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 24 juillet 2024.

Présents :

Mmes CREY Marlène

M. CERISE Jérôme, CHARDON Maurice, DUBOS Jean-Christophe, MARMOTTAN Lionel et VIVET-GROS Alexis

Absent ayant donné pouvoir : Madame LIMBARINU Nadine a donné pouvoir à Monsieur CHARDON Maurice

Absent : Madame BOULANGEAT Mégane

Monsieur COGEZ Frédéric

Le Maire propose au conseil municipal d'élire comme secrétaire de séance : Monsieur CERISE Jérôme

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2024 qui est adopté à l'unanimité.

Délibération 2024_70 - Validation de la convention avec RTE pour les travaux anticipés de 2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des travaux de renouvellement des 2 télésièges il y a lieu de dévoyer et enfouir la ligne RTE survolant le projet.

Afin de laisser libre l'emplacement en 2025 pour la circulation des engins nécessaires à la construction de la nouvelle remontée mécanique par ADS, la commune a souhaité que RTE réalise une tranche de travaux en 2024.

Monsieur le Maire présente le projet de convention à passer avec RTE pour l'anticipation du génie civil.

Le coût prévisionnel de cette phase de travaux est arrêté à 541 014 € HT. RTE demande à la Commune de prendre en charge la totalité du coût des travaux de 2024 avant une régularisation en 2025 lors de la 2^{ème} phase de travaux en appliquant l'assiette de la contribution financière de RTE arrêtée à 40%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte la convention à passer avec RTE
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention

Information investisseur Le Pré

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de développement touristique au Pré avec la construction d'un bâtiment multi services faisant la liaison entre le pôle remontée mécanique et le pôle habitation. Cette construction devait être réalisée par le promoteur du site.

A ce jour la Commune a reçu de la SCCV Villaroger un courrier indiquant que le calendrier envisagé pour le déploiement progressif du projet de la zone du Pré ne leur permet pas d'envisager une sortie hors d'eau / hors d'air du bâtiment multi services simultanément à la réalisation de la nouvelle remontée mécanique portée par la société ADS.

La SCCV Villaroger se propose de céder à la Commune les droits de propriété intellectuelle détenus par leur structure.

Il est proposé de réaliser ce rachat à prix coutant sur la base des frais effectivement engagés par leur structure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte le rachat des droits de propriété intellectuelle détenus par la SCCV Villaroger
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce rachat

Achat d'une mini-pelle : Approbation du marché

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la procédure adaptée lancée pour l'acquisition d'un mini pelle à chenilles caoutchouc

Il indique que 4 propositions sont parvenues à la mairie. Il soumet l'analyse faite et les résultats obtenus en prenant en compte les différents critères prévus dans le règlement de la consultation.

Il indique que la société SIVEMAT a obtenu le meilleur résultat en proposant une mini pelle Bobcat E27E2V et en option un brise roche et une pince hydraulique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte le marché avec la société SIVEMAT pour un montant de 47 900 € HT avec des options pour un montant de 6 235 € HT et une reprise de la mini pelle Terex pour un montant de 8 000 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces relatives à cette acquisition.

Déneigement d'une partie de la Commune - Secteur Le Mas - Approbation du marché

Monsieur le Maire rappelle que le marché de déneigement est arrivé à son terme en fin de saison d'hiver.

Un appel d'offre a été lancé. Le marché comporte une tranche ferme pour l'hiver 2024/2025 et une tranche optionnelle pour la saison hivernale 2025/2026.

Il présente au conseil municipal les résultats de la consultation et décrit les propositions parvenues à la mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve le marché avec l'entreprise CSTP aux tarifs suivants :
 - Immobilisation d'un véhicule : 60 € HT/jour (pas d'immobilisation facturée les jours d'intervention)
 - Chargeuse avec chauffeur : 75 € HT/heure
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce marché

Déneigement - Secteur La Gurraz - La Savine Hiver 2024/2025 – Approbation du marché

Monsieur le Maire rappelle que le marché de déneigement est arrivé à son terme en fin de saison d'hiver.

Un appel d'offre a été lancé. Le marché comporte une tranche ferme pour l'hiver 2024/2025 et une tranche optionnelle pour la saison hivernale 2025/2026.

Il présente au conseil municipal les résultats de la consultation et décrit les propositions parvenues à la mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Décide de retenir l'option fraise à neige
- Approuve le marché avec l'entreprise CSTP pour les montants suivants :

Déneigement voirie parkings : Immobilisation du véhicule : 80 € HT/jour (pas d'immobilisation facturée les jours d'intervention) - Chargeuse avec chauffeur : 90 € HT/heure

Déneigement villages : Immobilisation d'un véhicule : 75 € HT/jour (pas d'immobilisation facturée les jours d'intervention) - Chargeuse avec chauffeur : 82 € HT/heure - Option fraise à neige : 140 € HT/heure

Saleuse : 110 € HT/heure - Main d'œuvre pour déneigement et salage manuels : 51 € HT/heure

- Autorise Monsieur le Maire à signer ce marché

Location du gîte Edelweiss

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le contrat de location pour le gîte Edelweiss loué à Madame AMEU, personne en charge de l'accueil à la Maison de la Réserve « Les Hauts de Villaroger » pour l'été 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte de louer le gîte Edelweiss du 8 juillet au 30 août 2024 inclus pour un montant de 500 € (toutes charges comprises) pour la période mentionnée ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location correspondant

Location de l'appartement de l'école primaire de la Gurraz

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le contrat de location pour l'appartement de l'école de la Gurraz à Madame Sylvie MERCIER, professeur des écoles nommée sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte de louer l'appartement de l'école de la Gurraz à Madame Sylvie MERCIER à compter du 01/09/2024
- Fixe le montant du loyer mensuel à la somme de 150 € (toutes charges comprises)
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location correspondant

Tarif de la garderie périscolaire de l'école de la Gurraz

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Villaroger met en place une prestation de garderie périscolaire de 11h30 à 13h20 durant les périodes scolaires, à l'école de La Gurraz (lundi-mardi-jeudi et vendredi) pour permettre aux familles de mieux concilier vie familiale et professionnelle.

Cette prestation est assurée par la commune. Elle inclut l'accompagnement et la surveillance des enfants durant la pause déjeuner et suppose de la part des familles l'apport d'une boîte repas pour les enfants.

Monsieur le Maire propose de fixer cette prestation à 4 euros par jour pour l'année scolaire 2024/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Approuve le tarif proposé pour l'année scolaire 2024/2025 soit 4 euros par jour.

La séance est levée à 18h30

Le Maire,
Alain EMPRIN



Le secrétaire de séance,
Jérôme CERISE